FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

REF. EMPLOI : 026-2017/DS-St Dié

Poste	**Catégorie B**					
	Remplacement		Modification de poste		Création de poste	**X**

Nous recherchons pour

L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DIRECTION DU CONTROLE DU SPECTRE
Pôle Technique
4, Rue Alphonse Matter – B.P. 8314
88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cedex

Un **Agent chargé de la surveillance du marché (H/F)**
CDD de 6 mois

CONTEXTE :

Créée par la loi de réglementation des télécommunications (n°96-659 du 26/07/96), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) comprend cinq directions, quatre pôles techniques, un centre de contrôle international (CCI), six services régionaux (SR) et quatre antennes ultramarines. Le décret n° 96-1178 du 27 décembre 1996 modifié fixe les dispositions générales, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFR. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'Agence (www.anfr.fr).

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé auprès du ministre chargé des communications électroniques. L'agence assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation, y compris privative, du domaine public des fréquences radioélectriques, le Premier ministre décidant de la répartition des bandes de fréquences qui sont attribuées aux entités affectataires (administrations de l'Etat, CSA et ARCEP).

Au sein de l'Agence, la Direction de la Stratégie (DS), est une direction transverse, chargée d'étudier les enjeux stratégiques nationaux portant sur les fréquences radioélectriques. Elle assure la réalisation d'études, notamment socio-économiques, sur la valorisation du spectre, que cette valorisation soit économique ou appréciée à l'aune de l'intérêt général (sécurité, culture, défense, progrès de la science...). Elle est en outre chargée d'organiser annuellement la Conférence Spectre & Innovation de l'ANFR. Elle est également chargée de piloter les travaux de l'Agence sur les problématiques d'exposition du public aux champs électromagnétiques et d'assurer la coordination des différentes directions dans ce domaine. Elle contribue à la mise en œuvre de la loi dite « Abeille » : elle est responsable des lignes directrices sur la simulation de l'exposition aux ondes, prépare les travaux du comité national de dialogue, contribue à la définition des points atypiques et coordonne leur recensement. Elle élabore le guide sur les périmètres de sécurité et supervise les évolutions du protocole de mesures.

La direction de la stratégie travaille en étroite collaboration avec d'autres directions de l'Agence, en particulier la direction de la planification du spectre et des affaires internationales (DPSAI), la direction du contrôle du spectre et la direction de la gestion des fréquences. Elle s'appuie sur les services transverses de l'Agence, notamment le service juridique et le service de la communication et des relations institutionnelles. La DS comprend trois départements : un département « Études et prospective économiques », notamment chargé de l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance et du plan stratégique, un département « Études sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques » chargé de la coordination des activités permettant de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes, et un département « Surveillance du marché », chargé de piloter et

coordonner les contrôles des équipements radioélectriques au regard des exigences de la directive européenne 2014/53/UE.

CONTENU DE L'EMPLOI :

La directive européenne 2014/53/UE dite « RED » harmonise les réglementations des États membres de l'Union européenne afin de garantir la libre circulation des équipements radioélectriques sur le territoire communautaire. Depuis le 8 avril 2000, la commercialisation des équipements radioélectriques en France n'est plus soumise à la délivrance d'une autorisation administrative préalable. En apposant le marquage CE, la personne responsable de la mise sur le marché communautaire déclare que le produit a été évalué conforme aux exigences essentielles applicables selon une des procédures prévues par la directive RED. La suppression de l'autorisation administrative préalable à la commercialisation des équipements s'est ainsi traduite par un renforcement des contrôles a posteriori.

Dans le cadre de ses missions de contrôle de surveillance du marché et de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a réalisé entre 2012 et 2016 des vérifications du DAS (Débit d'Absorption Spécifique) sur 379 téléphones portables mis sur le marché français afin notamment de s'assurer de la conformité de ces appareils à la réglementation. Elle a ainsi procédé à des prélèvements inopinés d'appareils sur différents lieux de vente. Ces téléphones ont ensuite fait l'objet de mesures de contrôle par des laboratoires accrédités, qui ont permis à l'ANFR de s'assurer que les DAS sont conformes à la réglementation européenne.

Dans un souci de meilleure information du consommateur, l'ANFR publie, en open data, les résultats des mesures qu'elle réalise sur les téléphones portables. Toutes les mesures de DAS sont disponibles sur le site data.anfr.fr. L'ANFR souhaite désormais compléter sa publication en mettant à disposition sur son site data.anfr.fr, l'intégralité des rapports d'essais détaillant notamment les conditions de réalisation des mesures DAS pour chacun des téléphones portables.

MISSIONS DU POSTE :

Le/la titulaire du poste devra dans un premier temps établir méticuleusement le lien entre la marque/modèle de chacun des téléphones portables et les rapports d'essais correspondant aux résultats des mesures DAS. Une fois les rapports identifiés et après en avoir validé la forme et le contenu, il s'agira, en lien avec le service de communication, de mettre l'ensemble des informations sous une forme répondant aux standards de publication.

Outre ce travail de publication, il/elle pourra être amené à collaborer aux tâches administratives ou technico administratives relevant des missions du département, en particulier des actions de mise à jour et d'information sur la base de données de suivi des contrôles de surveillance du marché.

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E) *:*

- Agent contractuel de niveau équivalent à la catégorie B, diplôme(e) d'un bac+2 (BTS ou DUT) en électronique / télécom ;
- Parfaite maîtrise des outils bureautiques et informatiques (MS Word, PDF Acrobat Reader, MS Excel) ;
- Rigoureux, curieux et sens du travail en équipe ;
- Des connaissances en électronique ou radiocommunications ainsi que la compréhension de l'Anglais écrit constitueraient un plus.

Pour candidater :

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation à : rh-candidatures@anfr.fr

Pour tout complément d'information :

- M. Jean-Pierre Luguern, Directeur de la DS	**: 01 49 58 31 36**
- M. Daniel Pisa, Chef du département Surveillance du Marché	**: 03 29 42 20 05**
- Mme Catherine Beaumont, Cheffe du service des ressources humaines	**: 01 45 18 72 06**

Date de disponibilité du poste : **1er Septembre 2017**
Date de diffusion de l'emploi : **28 juin 2017**
Date limite de réception des candidatures : **28 juillet 2017**